

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Thorn](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5196e13b2f92bc4b7026270b>

Date d'obtention : 2020-12-04 03:52:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la formation que c'est une méthode d'intervention encadrée qui vise à protéger la ou les victimes adolescentes et à diminuer les risques de propagation des images par la suite. C'est une méthode par étapes que seuls les intervenants qui travaillent au secondaire et qui ont eu la formation Sexto peuvent utiliser. La méthode d'intervention Sexto a comme objectif principal qu'aucune personne (intervenant, direction, policier, etc.) ne puisse voir les images à caractère sexuel à l'intérieur de l'appareil électronique du jeune et c'est une méthode d'intervention qui est renommée pour être efficace, car les jeunes dans les écoles où la trousse Sexto est utilisée nomment se sentir plus en sécurité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que mes interventions seront beaucoup plus constantes et cohérentes, car je sais exactement quelles sont les étapes à suivre si j'ai un ou une élève qui me fait part d'un échange d'images à caractère sexuel. Si j'ai un élève dans mon bureau qui m'informe qu'il ou elle a envoyé des images à caractère sexuel à une autre personne (première expérience pour le jeune), j'aurai immédiatement le réflexe de remplir la trousse Sexto avec lui ou elle, de suivre les étapes, de lui confisquer son téléphone et de faire appel au service de police. De plus, si je sais que l'élève a fait une récidive, j'aurai le réflexe d'appeler le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je suis sensibilisée au fait qu'aucune personne ne peut voir les images à caractères sexuel et je m'assurerai de rencontrer tous les jeunes impliqués de manière individuelle afin de remplir la trousse Sexto. Si je rencontre un jeune et je crois que la situation est une situation d'acte malveillant de la part du jeune, je lui expliquerai que son appareil ou ses appareils électroniques seront confisqués et j'appellerai aussitôt le service de police tout en m'assurant de ne pas lui poser de questions.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf